



L'ESSENTIEL

RAPPORT D'ACTIVITES 2017



À tous nos amis,
À tous nos indispensables soutiens,
particuliers et fondations,



2017 a encore été pour notre petite équipe une année hors normes en terme de charge de travail, de campagnes menées, d'étapes franchies dans la lutte contre les méthodes de pêche destructrices.

2017 restera dans les annales comme le début d'un long combat pour que l'Union européenne mette fin aux scandaleuses dérogations autorisant la pêche électrique.

Il faudra attendre le 16 janvier 2018 pour obtenir une première victoire au Parlement européen mais le combat face à la puissance des lobbies industriels sera loin d'être fini.

En parallèle au travail de recherche sur les subventions publiques allouées au secteur de la pêche et sur les labels de certification de produits de la mer, l'implication de BLOOM sur le terrain, au fil de l'actualité, a été totale. Nous avons bénéficié d'une grande visibilité médiatique et la reconnaissance de notre travail nous a permis de participer à des réunions, nationales et internationales, de premier plan.

En soutenant le travail de BLOOM et en le relayant, en signant nos pétitions, en participant à notre financement, vous êtes les acteurs indispensables qui nous permettent d'avancer.

Merci à tous pour votre confiance...



Claire Nouvian
Présidente

PROGRAMME DE TRAVAIL EN 2017

LA CAMPAGNE POUR L'INTERDICTION DU CHALUTAGE PROFOND EN EUROPE

Le 12 janvier 2017, entre en vigueur le règlement interdisant le chalutage profond. Belle victoire pour BLOOM qui a bataillé pendant 8 ans dans le cadre de sa campagne « pêche profonde ». Scellée par les trois institutions européennes le 30 juin 2016, la réforme du règlement encadrant la pêche profonde européenne protège les écosystèmes profonds européens, avec l'interdiction du chalutage au-dessous de 800 mètres de profondeur et la sanctuarisation de zones abritant ou susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables tels que des coraux. L'Union européenne s'est enfin dotée ainsi d'un cadre réglementaire à la hauteur des résolutions votées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche profonde.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

● En France

BLOOM continue son projet de recherche sur les subventions allouées au secteur de la pêche en France. Après une longue bataille contre la réticence des administrations, nous avons obtenu le 6 avril 2016 un premier jeu de données de subventions publiques du Fonds européen pour la pêche accordées au secteur entre 2007 à 2013. Ces données brutes nous obligent à un long travail d'analyse pour pouvoir les exploiter. L'objectif final est de créer la transparence sur l'allocation des subventions pour une réforme profonde des politiques publiques en France et en Europe.

L'étude précédente de BLOOM publiée en 2011 « Le profil écologique et socio-économique des pêches profondes » démontrait déjà que les aides substantielles allouées aux flottes de pêche profonde maintenaient artificiellement une activité destructrice du milieu marin et, en cela, bafouaient les objectifs fixés par l'Union européenne.

● Au niveau international

BLOOM s'est également lancée en 2017 dans une campagne-éclair pour l'interdiction des subventions publiques néfastes qui contribuent à la surpêche et à la pêche illégale.

Les subventions publiques allouées au secteur de la pêche dans le monde représentent 35 milliards de dollars par an, mais **60% de ces aides publiques sont considérées « néfastes »** car elles encouragent directement la surpêche en finançant par exemple le prix du gasoil ou les constructions de navires de pêche.

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les 17 objectifs de développement durable, connus sous l'acronyme « ODD ». L'ODD 14 qui concerne les océans fixe explicitement **d'interdire, d'ici 2020, les subventions néfastes qui encouragent la surpêche, la surcapacité de pêche et la pêche illégale**. L'ODD 14.6 en appelle à l'Organisation Mondiale



du Commerce (OMC) pour mettre en oeuvre cet objectif essentiel. La seule façon de respecter l'objectif de 2020 fixé par l'ONU est que l'OMC adopte en décembre 2017 des disciplines contraignant les États à supprimer ces aides néfastes. Dans ce cas, cet accord de l'OMC entrerait en vigueur d'ici à la fin 2019, à temps pour respecter l'objectif 2020.

BLOOM est la seule ONG mobilisée sur la question des subventions auprès de l'OMC. Notre rôle est donc décisif. Cette question cruciale passionne également un partenaire de longue date de BLOOM : Rémi Parmentier, fin connaisseur de la gouvernance internationale et fondateur du Varda Group.

● 5-9 juin 2017 :

Conférence Océan organisée par les Nations Unies à New York. La campagne «*The Low Hanging Fish*» voit officiellement le jour. Claire Nouvian a présenté le briefing co-signé BLOOM & Varda Group pour l'interdiction des subventions néfastes à la pêche aux diplomates et conseillers présents, dans la lignée de l'Objectif de Développement Durable n°14, dont l'objectif a donné un nouveau souffle aux négociations internationales sur les subventions à la pêche. BLOOM a suivi les négociations en amont de l'adoption de l'appel à l'action et a constaté qu'il y a suffisamment d'élan au sein d'une écrasante majorité de pays pour conclure un accord à la Conférence ministérielle de l'OMC cette année.

● 27 septembre 2017 :

Organisation d'une conférence en partenariat avec l'ICTSD au siège de l'OMC à Genève sur la nécessité d'interdire les subventions néfastes à la pêche. Remise d'une analyse des propositions de l'OMC¹ à Roberto Azevêdo, le Directeur général de l'OMC, à l'ouverture du Public Forum.



1. www.bloomassociation.org/en/wp-content/uploads/2017/09/The-Low-Hanging-Fish-14-September-2017.pdf

● 10-13 décembre 2017 : 11^{ème} réunion de l'Organisation Mondiale du Commerce à Buenos Aires. La régulation des subventions qui favorisent la surpêche et la pêche illégale, conformément à l'Objectif de Développement Durable 14.6, fait partie des principaux sujets inscrits à l'ordre du jour de cette réunion internationale.

● 10 décembre : BLOOM présente une analyse du texte qui présente l'accord conclu entre les négociateurs commerciaux à Genève sur les subventions à la pêche. Cet accord a été envoyé à la Conférence ministérielle de l'OMC au préalable.

● 11 décembre : les négociations sur la pêche ont été précédées dans la matinée d'une session spéciale du *Trade and Sustainable Development Symposium* organisée par BLOOM et The Varda Group en partenariat avec le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD).

● 13 décembre, après la déclaration officielle de l'OMC BLOOM et le groupe Varda sont consternés par l'échec de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à adopter un accord contraignant au sujet des subventions à la pêche.

Depuis le début des discussions en 1999 portant sur l'élimination des subventions contribuant à la surpêche, à la surcapacité de pêche et à la pêche illégale dans le monde, l'OMC n'avait jamais été aussi près de trouver un accord international juridiquement contraignant. Cependant, à peine quelques heures après le démarrage des pourparlers, certains membres de l'OMC avaient déjà sérieusement affaibli le projet de décision ministérielle. L'Inde lui a porté le coup fatal.

BLOOM repartira en campagne en 2019 avec pour objectif la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC.



» LABELS

La mission officielle et louable des écolabels est de contribuer à une gestion durable des ressources marines et à la transition des pêches mondiales vers un modèle respectant l'humain et l'environnement. Mais ceux-ci sont les interlocuteurs privilégiés des pêcheurs et des distributeurs et peuvent même être financés par eux. D'où risques de perte d'indépendance quant aux critères de certification. Si les labels fixent, avec les distributeurs, une feuille de route ambitieuse pour les pêcheries du futur, ils entraînent mécaniquement une transformation en amont des pratiques de pêche. Si au contraire, ils amoindrissent les standards de la durabilité dans une volonté commerciale de croissance rapide, ils offrent une voie royale de greenwashing aux industriels avides de profit à court terme.

BLOOM continue de consacrer aux labels de certification une partie de son temps et de son expertise. Bien qu'il existe quelques standards internationaux liés à la certification des produits de la mer, il ne semble y avoir aucun recours réel contre les certifications abusives ou contre une entreprise qui décide de qualifier ses propres produits comme étant issus d'une «*pêche durable*» sans contrôle externe.

Pour l'acheteur non averti : impossible de faire la distinction entre des labels complaisants et des éco-labels sérieux et honnêtes.

● **13 janvier :**

BLOOM coordonne une lettre adressée au MSC aux côtés de 20 autres organisations pour demander l'arrêt de la distinction arbitraire entre « *banc libre* » et « *banc associé à un DCP* » dans le cadre des pêcheries thonières tropicales. Plus généralement, nous demandons au MSC d'arrêter de séparer, au sein d'une même pêcherie, des pratiques « *durables* » et « *non durables* ».

● **8 février 2017 :**

Les organisations espagnoles ORPAGU et CEPESCA² ont décidé, au terme de deux ans d'évaluation, de renoncer à la certification de leurs pêcheries d'espadon et de requin dans l'Atlantique Nord et Sud par le label MSC (Marine Stewardship Council)

BLOOM a contribué à deux reprises au cours du processus de certification de ces pêcheries par le label MSC, en décembre 2015 et en novembre 2016 pour s'élever contre cette certification.

● **24 février 2017 : certification d'une pêcherie minotière par le MSC, label «pêche durable»**

Lors de la sortie de notre rapport sur la pêche minotière, nous avons abordé la logique business des labels selon laquelle le label MSC certifiait ces pêcheries très controversées dans le but d'alimenter les fermes d'aquaculture en farines issues de la « *pêche durable* » ; aquaculture ensuite elle-même certifiée « *durable* » par le label cousin du MSC, l'ASC.

La certification de la pêche minotière par le label MSC le 24 février 2017 confirme malheureusement les résultats de notre étude précédente sur ce label trompeur.

● **31 août 2017 :**

De nombreux acteurs dont BLOOM fait partie lancent la campagne européenne *On The Hook*, dont l'objectif est de mettre en lumière une nouvelle dérive du MSC. Plus particulièrement, *On The Hook* dénonce la volonté du MSC de renouveler la certification de la plus grande pêcherie de thon au monde, dans le Pacifique Ouest.

● **Septembre 2017 :**

A la suite d'une intervention de «*On The Hook*», l'autorité néerlandaise de régulation de la publicité a confirmé que la marque Princes « *trompait les consommateurs* » par le biais de déclarations sur ses boîtes de thon provenant de la pêcherie controversée du Pacifique Ouest et portant le logo «*MSC pêche durable*». Le MSC doit suspendre le renouvellement du certificat de cette pêcherie de thons et modifier en profondeur ses normes afin de recréer un tant soit peu de confiance en son logo.

ACCORDS DE PÊCHE

Pour compenser la diminution des captures à proximité de nos côtes, de nouvelles subventions ont été allouées aux flottes des pays industrialisés dans le but d'étendre leurs activités dans des eaux plus lointaines. De nouveaux navires, plus puissants encore, ont été construits. Ces grands navires industriels ont déployé leur effort de pêche dans les eaux des pays en voie de développement par le biais d'accords de pêche, créés au début des années 1980 dans le but d'approvisionner les marchés occidentaux. Ces accords de pêche, quasi-unanimement dénoncés pour être inéquitables et opaques, posent un grave problème de sécurité alimentaire dans les pays en développement et peuvent conduire à une perturbation perverse des équilibres locaux.

2. www.bloomassociation.org/label-msc-requin-bleu-espadon/

En juillet 2017, nous entamons une recherche préliminaire. Dans le cadre de la mise en place d'un programme de recherche étendu sur les accords de pêche, nous avons consulté de nombreux experts scientifiques, des ONG et des institutions. Nous avons ainsi élaboré une stratégie de recherche ayant comme première étape l'analyse du modèle économique des flottes de pêche françaises dites «*distantes*», c'est-à-dire celles qui pêchent en dehors des eaux communautaires européennes. Cette première étape est importante pour bien comprendre les enjeux des accords de pêche, notamment européens. Ces derniers portent principalement sur les stocks de thons exploités par les flottes européennes en majorité espagnoles et françaises. L'analyse du modèle économique des pêcheries françaises est donc un point d'entrée essentiel pour notre programme de recherche étendu, car il permet d'initier un débat sur la viabilité économique et écologique de ces pêcheries.

Le suivi de l'évolution des accords de pêche entre certains pays d'Afrique et l'Union européenne, la Chine, le Japon fait partie des missions stratégiques de BLOOM.

● **30 mai 2017:**

Frédéric Le Manach rejoint le Comité Exécutif du Conseil Consultatif des Pêches Lointaines (LDAC en anglais). La mission du LDAC est de produire des avis pour les institutions européennes (Commission, Parlement et Conseil) et les États Membres de l'UE, notamment au sujet des accords de pêche avec les pays tiers, ce qui intéresse BLOOM au premier chef.

PÊCHE ÉLECTRIQUE

Aujourd'hui en Europe, les populations de poissons ont atteint des niveaux si bas qu'aller les pêcher ne permet plus d'amortir les coûts engagés. Une course technologique est engagée contre les derniers poissons pour les déloger de leurs cachettes. C'est ainsi que l'Europe, au lieu de réduire drastiquement une capacité de pêche surdimensionnée, permet aux navires de recourir à l'électricité pour capturer les poissons.



La pêche électrique est aujourd'hui en plein essor en Mer du Nord, alors que les impacts de cette technique sont redoutables, même s'ils demeurent très peu quantifiés car peu d'instituts de recherche (sauf aux Pays-Bas) ont investi dans cette question scientifique.

Interdite en Europe depuis 1998, les Néerlandais, ardents défenseurs de cette méthode de pêche, ont obtenu au prix d'un lobbying féroce que la pêche électrique bénéficie de dérogations depuis 2007. La réglementation permet désormais à chaque État membre de l'Union européenne d'équiper en électrodes jusqu'à 5% de sa flotte de chalutiers à perche.³ Or, les recherches de BLOOM révèlent que les Pays-Bas ont bafoué la réglementation en équipant — au titre de « *la recherche et de l'innovation* » — 28% de leurs chalutiers à perche soit 84 navires, au lieu des 14 licences dont leurs navires devraient bénéficier.

● **1er mars 2017**

BLOOM salue la position de la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Mme Ségolène Royal, qui s'est fermement opposée, dans un courrier adressé à la Commission européenne le 24 février 2017, aux dérogations accordées aux navires permettant de pratiquer la pêche électrique dans les eaux de l'Union.

3-4. www.bloomassociation.org/peche-electrique-bloom-porte-plainte-contre-pays-bas/

● 21 juin 2017

Au Parlement européen, BLOOM pourfend la pêche électrique lors d'une allocution. Grâce au lobbying efficace des Pays-Bas, une conférence était organisée au Parlement européen mercredi 21 juin 2017 sur la question de la pêche électrique. Pour BLOOM, considérer l'électrocution des poissons comme une alternative souhaitable à d'autres techniques de pêche est inadmissible.

● 2 octobre 2017 : BLOOM porte plainte contre les Pays-Bas

La campagne de BLOOM démarre publiquement le 2 octobre 2017 lorsque nous portons plainte auprès de la Commission européenne contre les Pays-Bas pour dérogations illégales et illégitimes.⁴

● 2 novembre 2017 : pétition contre la pêche électrique

BLOOM lance une pétition contre la pêche électrique, qui devait être signée avant le 21 novembre 2017⁵, date à laquelle les députés européens de la Commission de la pêche du Parlement européen devaient s'exprimer sur le sujet. 90 000 signatures sont collectées !

● 15 novembre 2017 : La pêche électrique et BLOOM au JT de 20h de France 2

«Polémique : faut-il bannir la pêche électrique ? France 2 s'intéresse à la pêche électrique.⁶ Une technique encore méconnue, mais qui fait déjà débat»

● 16 novembre 2017 :

Lors d'une réunion officielle organisée à Londres le 16 novembre par le lobby de la pêche néerlandaise VisNed à laquelle BLOOM était présente, plusieurs représentants de pêcheurs artisans anglais ont fait part de leur colère à Pim Visser et aux chercheurs qui l'accompagnaient en les accusant de provoquer la mort de leurs activités, leur banqueroute et de nettoyer l'océan de façon radicale avec leur méthode de pêche terrible.

BLOOM a pris la parole pour rappeler que les licences accordées aux chalutiers électriques néerlandais étaient illégales et qu'il était inadmissible que la Commission européenne s'affiche ouvertement en faveur d'un lobby industriel.

En outre, nous avons interpellé le représentant du lobby VisNed pour lui demander l'accès à la liste des bénéficiaires du Fonds européen à la pêche (FEP), qui a couvert la période 2007 à 2015. Les Pays-Bas figurent parmi les quelques pays (Bulgarie, Lituanie, Malte, Pologne et Portugal) qui n'ont pas publié cette liste qui permettrait pourtant de savoir si les bateaux néerlandais équipés de chaluts électriques pendant cette période ont touché des fonds publics européens.

● 21 novembre 2017 : vote de la Commission de la pêche du Parlement européen - Victoire des lobbies contre les citoyens

Les 27 députés membres de la Commission PECH ont voté pendant près de deux heures les 750 amendements apportés au Règlement Mesures Techniques, qui met en œuvre les objectifs et ambitions de la Politique commune de la pêche. L'ensemble du vote a été terriblement mauvais pour l'avenir des eaux européennes mais les votes portant sur les quelques amendements concernant la pêche électrique ont été particulièrement désastreux. Les lobbies néerlandais ont obtenu tout ce qu'ils voulaient, SAUF qu'il y aura un vote en plénière, car le mandat n'a pas été accordé au député espagnol Gabriel Mato, très proche des industriels.

5. www.bloomassociation.org/stop-peche-electrique/

6. www.youtube.com/watch?v=47Q1DL1SxVc&feature=youtu.be

7. www.lemarin.fr/sites/default/files/2017/11/28/cp_fileyeurs.pdf

● 27 novembre 2017 :

À la suite d'une réunion à Boulogne regroupant la totalité des fileyeurs du Nord de la France, ces derniers décident de demander publiquement l'interdiction totale de la pêche électrique et de revenir sur le principe même des dérogations.⁷

● Décembre 2017 : Poissonniers et distributeurs se mobilisent contre la pêche électrique

Après le vote du 21 novembre 2017 en Commission de la Pêche du Parlement européen ouvrant la voie à l'extension de la pêche électrique, la mobilisation se poursuit et prend de l'ampleur parmi les professionnels.

● 13 décembre 2017 :

BLOOM lance une pétition européenne pour l'interdiction de la pêche électrique en Europe. La pétition de BLOOM est disponible en français, anglais, allemand, espagnol et néerlandais.

● 13 décembre 2017 :

La fédération des distributeurs de poisson néerlandais adresse une lettre à charge contre BLOOM concernant la pêche électrique. La lettre tente de légitimer la pêche électrique en attaquant de manière frontale l'argumentaire étayé de BLOOM.

● 14 décembre : Le gouvernement néerlandais réplique

Dans un communiqué de presse daté du 14 décembre 2017, l'ambassade des Pays-Bas défend la pêche électrique et utilise les arguments de l'industrie et des lobbies néerlandais afin de convaincre que cette technique a sa place en Europe.

● 20 décembre 2017

Le projet d'ordre du jour pour la semaine plénière au Parlement européen à Strasbourg annonce un vote le 16 janvier, qui est un délai extrêmement court pour faire entendre notre voix auprès des députés européens.

BLOOM est parfaitement identifiée dans le paysage public français, européen et international comme l'ONG de référence sur tous les sujets touchant à l'exploitation des ressources marines vivantes, avec une compétence précise reconnue sur le secteur de la pêche en France comme au niveau international.

ENGAGEMENT DANS LA VIE PUBLIQUE

PLAIDOYER LÉGISLATIF 2017

BLOOM continue de mener une activité de veille législative et de plaidoyer citoyen pour s'opposer à la puissance de certains lobbies industriels et tirer vers de meilleurs standards environnementaux et sociaux.

Après un engagement total en 2016 sur les projets de loi Biodiversité, Economie Bleue, Sapin II, l'année 2017 est marquée par de nombreuses interventions dans le domaine des subventions et de la surpêche. C'est également le début de la longue campagne pêche électrique avec l'arrivée en mai d'une nouvelle recrue chez BLOOM.

● 19 janvier 2017

BLOOM a contribué à un livre-manifeste présenté en avant-première aux puissants du monde lors du Forum économique de Davos en Suisse du 17 au 20 janvier 2017. Tenter de sensibiliser les chefs d'État et grands patrons de l'élite économique mondiale à l'empathie, qui constitue la pierre angulaire de l'ouvrage, nous a semblé important. Le texte de BLOOM montre que l'industrialisation de la pêche mondiale a généré des impacts allant bien au-delà des écosystèmes marins, touchant aussi notre humanité.

● 23 janvier 2017

Dans une lettre ouverte datée du 23 janvier 2017, BLOOM se joignait aux représentants de 52 autres organisations internationales pour demander aux élus européens de soutenir la proposition de la Commission PECH lors du vote du Parlement le 2 février dernier. En jeu : plus de transparence concernant les données des flottes de pêche européennes.

● **Le 3 février 2017, le texte est adopté par 586 voix (56 contre et 6 abstentions).** Il prévoit notamment de créer un registre électronique permettant l'identification des navires européens autorisés à pêcher ainsi que le nom et l'emplacement du propriétaire de l'entreprise de pêche et de son bénéficiaire effectif. La création d'un tel outil permettra d'accroître la transparence du secteur.

● 16 mars 2017

Un nouvel amendement du Parlement européen soutenu par de nombreux députés français propose de réintroduire les subventions à la construction de nouveaux bateaux de pêche dans les régions ultrapériphériques de l'Europe. Il sera soumis au vote mercredi 22 mars en Commission de la pêche, puis en plénière au Parlement européen le 26 avril prochain. Cet amendement va à l'encontre de tout ce qui a été fait en Europe ou au niveau international ces vingt dernières années pour lutter contre la surcapacité de pêche et donc la surexploitation des ressources marines qu'elle génère. Si l'amendement était voté, il enverrait un signal très négatif en amont de la conférence internationale prévue en juin à l'ONU sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°14 sur les océans.

● 20 mars 2017

BLOOM appelle les citoyens à rejeter ce nouvel amendement par le biais d'une interpellation sur Twitter.

● 22 mars 2017

La réintroduction des subventions à la construction des navires est rejetée.

● Avril 2017

Alors que l'Europe s'est officiellement engagée⁸ à supprimer les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche (l'un des Objectifs de développement durable⁹ de l'Agenda 2030 des Nations unies), un amendement a priori innocent mais en réalité excessivement néfaste,¹⁰ proposant de réintroduire les aides à la construction de navires dans les régions ultrapériphériques (Guyane, Réunion, Madère etc.) a été adopté au Parlement européen, jeudi 27 avril.¹¹ Cet amendement permettra aux industriels d'utiliser le précédent pour obtenir la ré-autorisation des subventions à la construction de nouveaux navires partout en Europe (alors qu'elles sont interdites depuis 2002) et d'arguer que les aides à la construction ne peuvent pas toutes être classées comme « néfastes ».

8. www.wto.org/french/news_f/news16_f/fish_09dec16_f.htm

9. www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/

10. www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2F%2FEP%2F%2FNONSGML%2FBAMD%2BA8-2017-0138%2B001-001%2BDOC%2BPDF%2BVo%2F%2FFR

11. www.bloomassociation.org/vote-clienteliste-parlement-subventions/

Le 22 mars dernier, une version préliminaire de cet amendement avait été rejetée par la Commission PECH du Parlement.¹² Le nouvel amendement est beaucoup plus pernicieux, puisqu'il justifie le besoin de construire des nouveaux bateaux dans les régions ultra-périphériques – notamment en Guyane – sous peine de condamner la pêche artisanale alors que toutes les dispositions financières en faveur de la pêche artisanale existent par ailleurs.

C'est pourquoi BLOOM s'est opposée avec force à cet amendement et appelle les politiques à régler les vrais problèmes qui pénalisent la pêche artisanale.

● 27 avril 2017

BLOOM exhorte la Commission européenne à tenir fermement sa position contre les subventions néfastes menant à la surcapacité de pêche.

L'amendement est dangereux parce que :

- 1 Il remet en cause l'interdiction des subventions publiques à la construction qui existe en Europe depuis 2002, précisément pour lutter contre la surpêche.
- 2 C'est un cheval de Troie des industriels de la pêche qui utiliseraient le précédent ainsi créé pour demander la réouverture de toutes les subventions à tous les segments de pêche.
- 3 Cette mesure mettrait en péril les discussions à l'ONU et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'interdiction des subventions contribuant à la surpêche. Un chaos qui ne profiterait qu'aux industriels.
- 4 Les pêcheurs artisans subiraient en première ligne l'augmentation de l'effort de pêche qui ne manquerait pas de se produire.

L'amendement est inutile car le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) prévoit déjà des mesures de financement extraordinaires pour les régions ultrapériphériques,¹³ dont le besoin accru de soutien financier pour combler un retard structurel est explicitement mentionné dans le règlement, sans pour autant rouvrir la boîte de Pandore que sont les subventions à la construction.

● 2 juin :

BLOOM soutient la déclaration de *Seas at Risk* pour la Conférence des Nations Unies sur l'océan (New York, 5-9 juin 2017), contre l'exploration minière en eaux profondes

● 9 juin :

39 ONG demandent l'arrêt des extractions minières en haute mer lors de la Conférence des Nations Unies sur l'océan

● 17 juillet :

BLOOM et l'ONG *Seas At Risk* interpellent les ministres français et demandent à la France de ne pas soutenir l'exploitation minière en eaux profondes, de continuer à mettre la protection des fonds marins en haut de l'agenda français – en accord avec sa position sur le chalutage en eaux profondes – et de donner la priorité aux initiatives susceptibles de réduire la demande pour les minéraux, rendant inutile l'exploitation minière des fonds marins.

● 18 septembre :

52 organisations demandent la suspension de l'application provisoire du CETA. Il est des causes qui rassemblent, bien au-delà de certaines divergences de points de vue. La lutte contre le changement

12-13. www.bloomassociation.org/amendement-subventions-construction-rejete/

climatique, l'emploi, la préservation de la démocratie, la protection de la santé des citoyen.ne.s et la disparition de l'élevage, en France, en font partie. C'est pourquoi défenseur.se.s de l'environnement et des droits humains, professionnel.le.s des filières d'élevage, associations de consommateur.trice.s et syndicats de travailleur.se.s font, aujourd'hui, front commun face à l'application imminente du CETA : un accord dont les risques sur le plan économique, social, démocratique et écologique ont été confirmés.

PARTICIPATION À DES COMITÉS & COALITIONS

● **IDDR** Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

Participation au Comité de pilotage du projet «Durabilité de la filière thonière de l'océan Indien».

● **MSC** Marine Stewardship Council

BLOOM a rejoint en juin 2016 la gouvernance interne du label MSC, Label de «pêche durable» créé en 1997 par le WWF et Unilever, en devenant membre de la chambre publique du Conseil des parties prenantes.

Face à la chambre industrielle du Conseil des parties prenantes, composée de représentants de la pêche industrielle et de sa filière aval, il est difficile de peser dans les décisions du Conseil très fortement biaisées vers les intérêts industriels. La certification de la pêche minotière le 24 février 2017 l'a hélas prouvé. BLOOM quitte cette Chambre en juin 2017, lors d'un changement dans l'organisation de la gouvernance du MSC.

● **Blue Ventures Beyond Conservation**

Participation de BLOOM au Conseil Scientifique de Blue Ventures. Cette ONG britannique développe des approches novatrices dans le but de soutenir la conservation marine par et pour les communautés côtières. Blue Ventures travaille dans les zones où l'océan est vital pour la culture et l'économie locale et s'engage à protéger la biodiversité marine de manière à profiter aux populations côtières.

● **BLOOM fait partie depuis 2007 de la Deep Sea Conservation Coalition (DSCC)**, une coalition fondée en 2004 regroupant plus de 70 ONG, basée aux Pays-Bas, dont l'objectif est de protéger les océans profonds. La DSCC a rassemblé une équipe internationale composée de scientifiques, de politiques, d'experts en communication, d'avocats et de militants qui lui ont permis d'acquérir une réputation solide et de répondre aux préoccupations internationales concernant les effets néfastes du chalutage profond au sein de l'ONU, du Parlement européen et lors de forums internationaux.¹⁴

14. www.savethehighseas.org

SENSIBILISATION & PÉDAGOGIE

CLAIRE NOUVIAN RÉCOMPENSÉE

11 janvier 2017: À Londres, Claire Novvian remporte le «Policy Ocean Award» attribué par la Blue Marine Foundation et BOAT Magazine International pour la campagne de ayant abouti à une interdiction du chalutage profond au-delà de 800 mètres en Europe.

LE TRAVAIL DE BLOOM RECONNU PAR LES ECO-MAIRES

1er février 2017: Claire Novvian est marraine de la Cérémonie des Trophées Eco Actions organisée par l'association des Eco-Maires, qui, depuis 26 ans, récompense les collectivités locales les plus exemplaires en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

CONTRIBUTION DE CLAIRE NOUVIAN À L'ESSAI «LA POLITIQUE EST À NOUS»

L'élection présidentielle à venir rend évidente l'existence d'une crise politique, qui se manifeste par l'éloignement de notre élite politique d'idées portées par les citoyens. Nous pouvons construire le monde de demain, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité contribuer à ce livre, qui nous invite à réfléchir à des idées novatrices et à des solutions porteuses d'espoir et à nous réconcilier avec la vie publique. Dans ce livre qui sort de l'ordinaire politique et intellectuel, Benoît Hamon et Yannick Jadot, accompagnés de Michel Wieviorka, invitent quarante personnalités de la société civile – acteurs sociaux, culturels, économiques, chercheurs – à enrichir le débat public sur des thèmes essentiels de la vie d'aujourd'hui : la réinvention du travail, le sauvetage du projet européen, le digne accueil des réfugiés, l'indépendance de la justice, la confiance en la jeunesse, la démocratie environnementale.

BLOOM, PARTENAIRE DU FILM «DES LOIS ET DES HOMMES»

8 mars 2017: Projection-débat en avant-première du film «Des lois et des Hommes» de Loïc Jourdain en présence de Claire Novvian. Ce film retrace le combat du pêcheur irlandais John O'Brien «pour faire valoir le simple droit des autochtones à vivre de leurs ressources traditionnelles» auprès des institutions européennes.

BLOOM REJOINT LA MARCHÉ POUR LES SCIENCES LE 22 AVRIL

La Marche pour les Sciences (March for Science), initiée au Etats-Unis en réponse aux multiples positions anti-sciences du nouveau président des Etats-Unis, a pour objectif de défendre l'indépendance et la liberté des sciences. En France, la question du changement climatique, pourtant essentielle à l'échelle de la planète, est trop peu présente dans les débats de la campagne présidentielle. En revanche, les discours politiques construits sur des affirmations idéologiques, voire sur des contrevérités, sont quotidiens et rencontrent un succès inédit. Ceux qui, à l'inverse, défendent une vision rationnelle de la vérité source d'émancipation et de progrès sont devenus inaudibles. Il n'est plus possible d'observer ces évolutions sans rien opposer.

FESTIVAL «TOQUES ET PORCELAINE» CONFÉRENCE À LIMOGES

22 août 2017: participation de BLOOM à une conférence à Limoges dans le cadre du Festival «Toques et Porcelaine»

L'évolution des ressources marines : le poisson est-il en danger ?

Intervenants :

- Christopher Coutanceau (Chef** - La Rochelle),
- Frédéric Le Manach (Dir. Scientifique de BLOOM),
- Eric Beyrand (Poissonnier aux Halles Centrales de Limoges – Pêcheur)

CLAIRE NOUVIAN PRÉSENTE AU FESTIVAL CLIMAX

28 août 2017 : pour la deuxième année consécutive, BLOOM participe à une conférence organisée dans le cadre du Festival Climax. Claire Nouvian intervient lors de la table-ronde organisée sur le thème suivant : « *Vers une justice alimentaire mondiale* » le samedi 9 septembre de 14h30 à 16h30.

ALTERNATIBA

Du 30 septembre au 1er octobre 2017, l'équipe BLOOM est présente lors de l'événement Alternatiba à Paris et accueille les citoyens sur son stand situé dans le quartier Consommer responsable. Mathieu Colléter, chercheur chez BLOOM, participera également à une conférence sur le thème de la consommation responsable de poisson le samedi 30 septembre.

PUBLICATIONS

14 février 2017 : « *De la confiture aux cochons, l'envers du décor de l'aquaculture* »

BLOOM, dans ce rapport accompagnant une étude scientifique, s'intéresse au secteur de la « *pêche minotière* » qui capture les poissons situés en bas de la chaîne alimentaire — comme les sardines et les anchois — afin de les réduire en farines et en huile pour alimenter les poissons d'élevage, les porcs et les volailles, bien que 90% des poissons ciblés soient parfaitement comestibles par les humains.

BLOOM met en lumière que la pêche minotière, qui vient s'ajouter à la surexploitation globale des stocks de poissons traditionnels, contribue désormais, au niveau mondial, à piller les premiers échelons de la chaîne alimentaire, pourtant indispensables aux équilibres océaniques.

IMPACT MÉDIA

419 articles, passages dans les radios ou à la télévision, soit plus d'une reprise média par jour

Thèmes majeurs :

- 21 articles sur la mise en application de l'interdiction du chalutage profond en Europe
- 74 articles sur la publication de BLOOM «Pêche minotière»
- 238 articles sur la pêche électrique
- 30 articles sur la campagne internationale «Subventions» à l'OMC



BILAN FINANCIER

L'association BLOOM est une association loi 1901 enregistrée au Journal Officiel le 28 février 2005. Sa présidente est Claire Nouvian, fondatrice de l'association. Son siège social est situé 77 rue du Faubourg Saint-Denis, dans le 10ème arrondissement à Paris. Elle compte 7 salariés, un contrat free-lance en fin d'année, et sa présidente est bénévole pour l'association.

Face à une situation financière préoccupante en 2016, BLOOM a complètement remonté la pente en 2017.

Le recrutement d'une chargée de collecte a permis un retour à l'équilibre en 2016, et en 2017, la mise en place de collectes spécifiques tout au long de l'année a permis de renforcer les ressources de l'association. Par ailleurs, le travail continu auprès des fondations françaises et anglo-saxonnes réalisé par Claire Nouvian, Sabine Rosset et Frédéric Le Manach a permis d'augmenter le financement des fondations de plus de 40%.

L'équilibre financier de BLOOM semble être assuré.

BILAN ACTIF en €	2017	2016
Immobilisations	22 719	1 041
Stocks		
Créances	127 132	82 598
Disponibilités	241 581	132 837
Charges constatées d'avance	1 970	1 448
TOTAL GÉNÉRAL	393 402	217 924

BILAN PASSIF en €	2017	2016
Fonds propres	72 979	12 316
Résultat net	201 954	60 664
Autres fonds associatifs		
Dettes	118 469	144 945
TOTAL GÉNÉRAL	393 402	217 925

Exercice clos le 31 décembre de chaque année

BILAN FINANCIER

RECETTES en €	2017	2016
Dons particuliers	403 096	270 849
Adhésions		
Subventions privées Fondations et fonds de dotation	160 914	116 173
Subventions Publiques (CIFRE, contrat apprentissage)	7 167	1 574
Dons entreprises	32 010	1 049
Produits financiers	2	150
Mécénat de compétence		16 223
Autres revenus (Expo Abysses, droits d'auteur, prestations de services, divers)	50 202	19 217
TOTAL GÉNÉRAL	653 391	425 235

DÉPENSES en €	2017	2016
Ressources humaines	322 464	286 485
Frais de fonctionnement	91 409	57 365
Publications	9 476	15 496
Événements	23 040	1 702
Communication	610	25
Autres	4 438	3 498
TOTAL GÉNÉRAL	451 437	364 571

Exercice clos le 31 décembre de chaque année

BLOOM remercie les fondations suivantes pour leur soutien en 2017 :

La Fondation Ensemble, la Fondation Humus, la Fondation Lemarchand, la Fondation Léa Nature, la Fondation 2050, le Fonds Meyer Louis-Dreyfus, Synchronicity Earth, la Fondation Cabestan, le Fonds de dotation pour Animaux Sauvages et le Fonds de dotation 1% For The Planet France.